

Vivre à Saint-Mesmes

Édition n° 50 — de Janvier à Juillet 2024



Le petit journal de notre village



*L'équipe du Conseil Municipal vous souhaite
d'agréables vacances*

Sommaire

Édito du Maire	Page 3
Extraits de conseils municipaux	Page 4 à 7
Commémoration du 8 mai 1945	Page 8
Règles de bon voisinage - État civil	Page 9
Scolarité	Pages 10 & 11
Vie de la commune (départ en retraite de Mme Camara)	Page 12
Saint-Mesmes Animations	Page 13 à 15
Infos diverses	Page 16

Site Internet de la Mairie : www.saint-mesmes.fr

Retrouvez-y toutes les informations sur Saint-Mesmes, y compris ce petit journal.

Les articles de ce numéro de « Vivre à Saint-Mesmes » ont été préparés par Christine Brites, Marie Christine Pamart et Alfred Stadler

Rédaction et mise en page : Christine Brites, Maire-adjointe en charge de la communication

Publication : Alfred Stadler, Maire

Retrouvez également toutes les informations de la commune sur l'application mobile Localiti.

Actualités, agenda des événements, alertes sanitaires ou météo : recevez une notification et consultez immédiatement leurs mises à jour.

Vous pouvez enregistrer ou partager vos informations favorites.

Tout cela gratuitement et sans nécessité de se créer un compte !

Comment procéder ?

- Rendez-vous sur  ou  et téléchargez gratuitement l'application mobile Localiti.
- Vous pouvez également **scanner le QR** code ci-contre
- Géolocalisez-vous et/ou recherchez directement la localité de votre choix (via son nom ou son code postal)
- Abonnez-vous à leur informations en les enregistrant dans vos "favoris" ❤️



La fin de l'année scolaire marque traditionnellement le début des vacances estivales avec la nonchalance habituelle des soirées qui se prolongent pour profiter de la fraîcheur après des journées parfois caniculaires.

Point de tout cela semble-t-il cette année. Le beau temps n'est pas au rendez-vous et l'euro de football ne semble pas avoir fait vibrer, même les passionnés. Quant aux J.O, pourtant à nos portes, ils ne suscitent pas un très grand engouement.

Pourtant, le sport est une école de la vie, il apprend aux plus jeunes : la solidarité, l'entraide, le dépassement de soi. Ces valeurs sont à véhiculer durant cet été olympique pour aller encore plus loin, plus haut, plus fort dans le vivre ensemble.

Un évènement imprévu s'est invité en ce début d'été : les élections législatives anticipées !...

Je veux croire à une issue favorable à l'avenir de notre république libre, fraternelle et démocratique, en un peuple citoyen et solidaire.

Je souhaite un renouveau politique, des élus nationaux responsables, capables d'apaiser les tensions actuelles.

Tout le monde a pris conscience, à Saint-Mesmes comme partout en France, de l'importance de ce rendez-vous. Il est en effet primordial de voter. Toutes les élections sont importantes car les élus, quelle que soit leur assemblée, ont un rôle à jouer dans le développement des communes.

Le conseil municipal est souvent tributaire de politiques et de décisions prises par d'autres assemblées : la communauté de communes (la CCPMF pour nous) par exemple. Pour autant, chaque commune en fait partie.

Un maire ne doit pas hésiter à se faire appuyer par son député, son sénateur, son conseiller régional ou départemental selon la nature de son dossier. Un maire doit défendre les intérêts de sa commune avec force auprès de tous ces élus régionaux.

Eux aussi élus de proximité, hommes et femmes de terrain, ils doivent être à nos côtés quand il s'agit de se faire entendre au plus haut niveau.

La volonté est le principal moteur qui permet de réussir !

Je terminerai cet édito en remerciant deux personnes (voir les photos à la fin de ce petit journal)

- Sandrine MACERA, notre enseignante de l'école Primaire depuis 2011 qui nous quitte pour rejoindre une commune voisine.
- Astou CAMARA, notre agent communal qui part en Retraite après 22 ans de bons et loyaux services, surtout auprès de nos enfants, car elle avait, entre autre, la charge de la restauration scolaire.

Je souhaite à chaque Maximoise, chaque Maximois, aux personnels et aux élus, de passer de bonnes vacances. Quelles soient reposantes et quelles permettent à chacun de se ressourcer au mieux en attendant la rentrée.

Bien sincèrement à vous,

Votre Maire

Alfred STADLER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

OBJET : ANTICIPATION DES PAIEMENTS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Le conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses sur l'exercice dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-après :

Chapitre de regroupement 21

Crédits ouverts en 2023	165 500 €
Autorisation accordée en 2023	41 370 €

DIT que les crédits éventuels correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 ;

DONNE au Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires ;

CHARGE le Maire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTE à l'unanimité de fixer le prix journalier du repas scolaire au 1er février 2024 à :

- Enfants de Saint-Mesmes: 5.10 € au lieu de 4.70 € (depuis le 1er septembre 2021)
- Enfants hors communes : 7.80 € au lieu de 7.30 € (depuis le 1er septembre 2021)
- Enfants de Gressy : 5.43 € au lieu de 5.30 € (depuis le 1er septembre 2022)

OBJET : TARIFS DU PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder au changement de tarif comme ci-après à compter du 1er février 2024 :

- Le tarif passe de 3 € à 3.30 € de l'heure, sachant que toute heure entamée est due

OBJET : INDEXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS

☐ Le montant du loyer de l'appartement situé au-dessus de la mairie (14 rue de Richebourg) est révisable contractuellement chaque année selon l'évolution de l'indice de référence de loyers. Cet indice a évolué de 3.5 % sur un an.

Monsieur le Maire propose de porter le montant du loyer à 901 € (neuf cent un euros) par mois, à compter du 1er février 2024.

Le montant du loyer de l'appartement situé au-dessus de l'ex mairie (sur la D 404) est révisable contractuellement chaque année selon l'évolution de l'indice de référence de loyers. Cet indice a évolué de 3.5 % sur un an,

Monsieur le Maire propose de porter le montant du loyer à 880 € (huit cent quatre-vingt euros) par mois, à compter du 1er février 2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

ACCEPTENT, ces augmentations

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024 (suite)

OBJET : LOCATION SALLE DES FETES

Après en avoir entendu l'exposé du maire portant sur le montant du prix de location de la salle des fêtes, et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de porter le montant du prix de location de la salle des fêtes de Saint-Mesmes à :

1. Pour les habitants de Saint-Mesmes un loyer de 300 € (trois cents euros) par week-end à régler par un versement de 150 € d'arrhes à verser au moment de la réservation et un solde de 150 € (cent cinquante euros) à régler lors de la remise des clés. Pour une deuxième location durant la même année calendaire le tarif reste à 500 € et 750 € pour la troisième location.
2. Pour les personnes n'habitant pas la commune le montant du loyer est porté à 900 € (neuf cent euros) par week-end à régler par un versement de 450 € d'arrhes au moment de la réservation et un solde de 450 € (quatre cent cinquante euros) lors de la remise des clés.

Cette décision est applicable pour toutes réservations postérieures au 24 janvier 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

OBJET : AVIS ET OBSERVATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-MESMES SUR LE PROJET DU SDRIF-E

CONSIDÉRANT que dans la perspective de l'enquête publique prévue du 1er février 2024 au 16 mars 2024 puis de l'adoption définitive du SDRIF-E à l'été 2024, le président de la

Communauté de communes Plaines et Monts de France, a été sollicité et a rendu son avis sur ce projet arrêté de SDRIF-E par délibération le 06 décembre 2023 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, L'ASSEMBLÉE, A L'UNANIMITÉ

ÉMET les mêmes observations et remarques que la CCPMF dans sa délibération 085_2023 annexée.

DIT que la présente délibération et ses annexes, seront transmises à madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-E.

OBJET : INDEMNITE RECENSEMENT POUR L'INSEE

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ACCEPTE à l'unanimité de déterminer l'indemnité sur la base d'un forfait de 1000 € pour l'agent recenseur et 700 € pour l'agent coordinateur.

OBJET : TRAVAUX DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité, le Maire à procéder à toutes démarches en vue de la mise en œuvre de ces travaux

OBJET : LONGUEURS DE VOIRIES

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité. ARRETENT la longueur de la voirie de la commune de Saint-Mesmes à 7138 ml

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- VOTE le taux des taxes 2024 comme suit: • Foncier bâti 38.10 %
- Foncier non-bâti 62.04 %
- Habitation : (résidences secondaires, etc...) : 21.23 %

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2023.

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire, remet la présidence à M. Nicolas CHARPENTIER,

1er Adjoint, pour la présentation des résultats 2023 à savoir :

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 57 009.97 €

Résultat antérieur reporté 501 936.71 €

Intégration dissolution LEP -329.30 €

Résultat de clôture 558 617.38 €

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 40 313.05 €

Résultat antérieur reporté 182 227.23 €

Intégration dissolution LEP 812.52 €

Résultat de clôture 223 352.80 €

VOTE : voix 11 POUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 (suite)

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

002 Recettes de fonctionnement = 558 617.38 €

001 Recettes d'investissement = 223 352.80 €

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité
le projet du Budget Primitif 2024 tel qu'il lui a été présenté.

=====

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

OBJET : CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE PLATEAUX TRAVERSANTS SUR LA RD 404

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le choix du Cabinet JAKUBCZAK

AUTORISE, Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches en vue de la mise en œuvre de cette étude.

OBJET : DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE à l'unanimité de désigner pour la durée du mandat, Madame Magali HANKE, référente déontologue de la commune Saint-Mesmes.

Commémoration du 8 Mai 1945

Célébrée le 8 mai de chaque année, la commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 marque en 2024 le 79e anniversaire de cet événement.

Comme chaque année des fleurs ont été déposées à la stèle de la rue des Martyrs ainsi qu'au monument aux morts de la place de la mairie.

A l'issue de la lecture des différents messages officiels, un verre de l'amitié a été servi dans la salle de conseil.



Rappel des règles savoir-vivre & de bon voisinage

Les activités de bricolage et de jardinage occasionnant des nuisances sonores sont autorisées :

- ✓ les jours ouvrables de 8h à 20h,
- ✓ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Nous vous rappelons les principales règles suivantes :

- ✓ Veuillez respecter la liste mentionnant les encombrants autorisés à déposer sur le trottoir.
- ✓ Il est interdit de déposer les verres (bouteilles, bocaux, pots, flacons) dans les poubelles, vous devez les déposer dans les containers prévus à cet effet situés au bout de la rue Royale et près de l'atelier municipal car cela entraîne un surcoût important dans le traitement des déchets et une dégradation des incinérateurs.
- ✓ La nécessité de respecter les règles de bruit à partir de 22h (voix, musique, portières de voiture qui claquent)
- ✓ Éviter le stationnement sur les trottoirs empêchant la circulation sécurisée des piétons, des poussettes d'enfants ou des fauteuils roulants pour handicapés
- ✓ Ne pas laisser les chiens et chats faire leur besoin sur les bas-côtés de nos rues et les trottoirs.

Un peu de savoir-vivre facilite la vie de tous.

Attention, une plus grande sévérité est appliquée aux véhicules « ventouses » stationnés pendant plusieurs jours sur les trottoirs.

Verbalisation et mise en fourrière seront systématiquement demandées sans mise en garde préalable.

État civil

Avis de Naissance

- ❖ Mylan, Richard, Eric Tetefort, né le 4 février 2024
- ❖ Roméo Lopez, né le 26 avril 2024



Ils se sont dit « oui »



Le 29 Juin 2024, mariage d'Éloïse Jeannine Solange Conet et de Stéphane Roland Jérôme Debain

Elle nous a quittés

Décès de Mme Le Doussal Leslie, le 23 Mai 2024, survenu dans sa 44^{ème} année



Scolarité – Fin d'année

Encore une année scolaire de terminée !

Le 22 juin, l'école de Saint Mesmes a déplacé ses élèves de maternelle à Gressy pour le spectacle de fin d'année.

Comme toujours les enfants se sont donnés à fond pour le plaisir de leurs parents.

Bravo à l'ensemble du corps enseignant pour ce joli et sportif spectacle.



Pour les enfants du CM2 qui quittent le primaire et attaquent le secondaire, bien entendu la remise du fameux dico et le stylo personnalisé, faite par monsieur le maire de Gressy et les représentantes de Mrs les maires de Nantouillet et Saint Mesmes. Les CE2 et CM1 de Saint Mesmes ont eu le plaisir de faire une soirée « escape game » suivi d'un repas croque monsieur et pour terminer une petite boum.

Scolarité - Départs

Le 5 juillet, jour très émouvant pour les élèves de la cantine de Saint-Mesmes qui ont eu 2 départs à gérer. Mme Camara qui nous quitte pour une retraite bien méritée et Sandrine (maitresse des primaires depuis 2010) qui part pour l'école d'Annet.



Départ en retraite de Mme Camara

Mardi 9 juillet nous avons fêté le départ en retraite de Mme Astou Camara. Depuis 2002, elle était en charge de l'entretien des locaux municipaux (école / mairie) et du service de la cantine scolaire. Même si une année scolaire est assez courte, cela représente tout de même quelques 105000 repas servis. Au nom de la commune et du conseil municipal, M. le Maire lui a remis la médaille d'honneur de la commune. Tous nos vœux l'accompagnent pour sa nouvelle vie.



SAINT-MESMES ANIMATIONS - CARNAVAL

C'est sous un ciel menaçant mais sans pluie que le carnaval s'est déroulé le samedi 23 Mars. Petits et grands ont déambulé dans les rues du village les recouvrant de confettis. Quant à Mr Carnaval, il a eu la vie sauve ! En effet le vent était trop fort pour que l'on puisse le brûler comme le veut la tradition. Ce n'est que partie remise.



SAINT-MESMES ANIMATIONS – CHASSE AUX OEUFS

Dimanche de Pâques, le soleil était au rendez-vous et les enfants aussi ! C'est en effet une quarantaine d'enfants qui se sont retrouvés sur le stade pour ramasser les œufs qui avaient été dispersés. Ils se sont ainsi partagés les quelques 17 kilos de chocolats ramenés par les généreuses cloches.



SAINT-MESMES ANIMATIONS - BROCANTE

Jamais la brocante de Saint-Mesmes n'avait rencontré un tel succès !

Dimanche 23 juin ce ne sont en effet pas moins de 86 exposants qui se sont installés dans le Chemin des Buttes afin d'écouler leurs diverses marchandises. Les visiteurs ont également été nombreux. Il faut avouer qu'après plusieurs jours de pluie consécutifs, cette première journée d'été était propice aux sorties.

Le barbecue et les autres denrées préparés par les bénévoles de SMA ont eu beaucoup de succès puisque tout a été vendu !

Une belle réussite pour tous, puisque les exposants nous ont confié avoir également réalisé un bon chiffres d'affaires.



Informations utiles

Parcours de citoyenneté

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les Jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) est obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans. A la fin de cette journée d'appel, un certificat de participation sera remis aux intéressé(e)s. Ce dernier sera exigé pour toute inscription aux examens et concours de la Fonction Publique. Plus d'infos sur : www.defense.gouv.fr/jdc

Infos Mairie

La Mairie est ouverte au public de 16h00 à 18h00 les lundis, mardi, jeudi, vendredi et de 09h30 à 12h00 le samedi (fermée le mercredi et les jours fériés). Les permanences du Maire et des Maires-Adjointes ont lieu les samedis matin de 10h30 à 12h00.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter le Maire ou l'un des Maires-Adjointes, aux numéros de téléphone affichés sur la porte de la Mairie.



Messes à Saint-Mesmes

L'église est momentanément fermée au public.



Vous êtes nouveaux arrivants à Saint-Mesmes :

Venez-vous présenter en Mairie et nous communiquer le nom de vos enfants afin que nous puissions effectuer un suivi des futures inscriptions scolaires... et des cadeaux de Noël à distribuer.

N'oubliez pas non plus de vous inscrire sur les listes électorales

Nous vous en remercions par avance.

Numéros d'urgences

Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales: 18 ou le 112

SAMU - Urgences médicales en agglomération : -----15 ou le 112

Police secours ou gendarmerie : ----- 17 (Commissariat de Police de Villeparisis: 01.60.21.36.50.)

Allo enfance maltraitée : -----119 ou le 0800.05.41.41

Samu Social - Secours aux sans-abris : ----- 115 où le 0800.306.306

Centre anti-poison : ----- Paris: 01.40.05.48.48

SOS Médecin 24H/24 : ----- 3624

Violence conjugale : ----- 3919

Dans le cadre de la loi « informatique et libertés » et « droit à l'image », les personnes opposées à la publication de leur nom ou de leur photo dans le journal VIVRE A SAINT-MESMES sont invitées à se faire connaître en Mairie. Sans manifestation de leur part, que ce soit pour elles ou pour leurs enfants, aucune réclamation ne pourra être recevable.